

# Samins

Marché d'intérêt national  
de Strasbourg

## APPEL A CANDIDATURE n°2020-02 Locaux disponibles sur le MIN de Strasbourg

2 cases grossistes n°36 & 37 sur l'Allée Centrale



Date de publication : 03/07/2020

<b>Destination des locaux :</b>  Commerce de gros en Fruits & Légumes ou autres produits alimentaires	<b>Particularités techniques :</b>  Caractéristiques du local détaillées dans le dossier de présentation ci-après
<b>Surfaces :</b>  * <b>2 cases : 238.10 m<sup>2</sup></b> * <b>1 double bureau: 38.40 m<sup>2</sup> à l'étage</b>	<b>Redevance annuelle :</b>  <b>21 000 € HT</b>
<b>Etat général :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Aménagements intérieurs à Prévoir par le Preneur	<b>Charges en sus selon Règlement Intérieur :</b>  - Droits fixes aux camions - Taxe foncière - Frais de gardiennage - Traitement des déchets - Eau / Assainissement
<b>Disponibilité :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Immédiate <input type="checkbox"/> A partir du :	<b>Date de mise en ligne de l'annonce :</b>  3 juillet 2020  <b>Date limite de dépôt d'une candidature :</b>  3 août 2020 à 12h00

## 1. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

### ★ Objet de l'appel à candidature et lieu d'exécution :

Dans le cadre des dispositions de l'article L2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques et l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques sur les marchés de gros, la SAMINS lance un appel à candidature relatif à la mise à disposition de 2 cases grossistes n°36 et 37 dans l'allée centrale du MIN de Strasbourg. Les caractéristiques des locaux sont détaillées dans le présent document.

### ★ Adresse où les candidatures doivent être transmises et forme de transmission :

Le mode de transmission privilégié par la SAMINS est la voie dématérialisée.

Cependant, les candidatures pourront être remises contre récépissé ou adressées par voie postale en pli recommandé avec accusé de réception.

### ★ Justificatifs à produire pour l'examen des candidatures :

Chaque candidat transmettra à la SAMINS les justificatifs suivants pour l'examen des candidatures :

- **Une lettre de motivation** pour l'emplacement faisant l'objet de la présente candidature,
- **Ses références professionnelles et son expérience** en matière de gestion d'une activité liée au commerce de gros de fruits et légumes et/ou produits alimentaires, et/ou première mise en marche de production de fruits et légumes, ainsi qu'une liste de ses principaux fournisseurs et clients,
- **Une attestation sur l'honneur** datée et signée par le candidat indiquant :
  - a. Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
  - b. Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
  - c. Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
  - d. Ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
  - e. Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

- f. Ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible de la convention d'occupation ;
- g. Avoir, au 31 décembre de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de l'appel à candidature, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement du présent appel à candidature ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- h. Être en règle, au cours de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de l'appel à candidature, au regard des articles I.5212-1, I.5212-2, I.5212-5 et I.5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- i. Que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles I.1221-10, I.3243-2 et r.3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article d.8222-5-3 du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;
- j. Fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article r.3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;

- **L'identité administrative** du candidat précisant clairement s'il intervient au titre d'une société ou seul,
- **Un extrait k-bis** datant de moins de 3 mois si le candidat a l'obligation d'être immatriculé au registre du commerce et des sociétés,
- **Les statuts** de la société candidate, si le candidat intervient au titre d'une société,
- Des renseignements permettant d'évaluer les capacités financières du candidat (les **trois derniers bilans et comptes de résultats** de l'entreprise candidate),
- Une attestation du régime fiscal de producteur, si le candidat en a la qualité,
- Une attestation d'affiliation à la mutualité sociale agricole, si le candidat est producteur,
- Un relevé parcellaire récent ou une déclaration de nature et de superficie des cultures, si le candidat est producteur,
- **Les certificats sociaux et fiscaux** des trois dernières années attestant du respect des obligations sociales et fiscales,
- Compte d'exploitation prévisionnel sur 3 années.

Il est à préciser que les candidats n'ayant pas la qualité de grossiste et/ou de producteur ne pourront pas être retenus. En effet, l'attribution du local ci-dessus est exclusivement destinée au commerce de gros de fruits et légumes et/ou produits alimentaires, et/ou première mise en marche de production de fruits et légumes.

→ **Faute de la présentation des documents listés ci-dessus, la candidature sera déclarée irrégulière.**

★ **Délai de validité des candidatures :** 180 jours, à compter de la date limite de remise.

★ **Critères de sélection des candidatures :**

La procédure de sélection et la décision d'attribution de l'emplacement prendra notamment en compte les critères suivants affectés d'un coefficient de pondération tel que précisé ci-après :

- ❖ **Expérience professionnelle** dans le secteur des fruits et légumes et/ou produits alimentaires, et notamment dans le commerce de gros de fruits et légumes et/ou produits alimentaires, et/ou première mise en marché de production de fruits et légumes. Cet élément du critère pondéré sera examiné à **15%** dans le cadre de l'analyse de la candidature.
- ❖ **Qualité du projet présenté** (clientèle visée, gamme de produits...) à l'appui de ce critère, les candidats devront fournir une liste de leurs principaux fournisseurs et clients. Cet élément du critère pondéré sera examiné à **15 %** dans le cadre de l'analyse de la candidature.
- ❖ **Situation financière** et adéquation entre la capacité financière de l'entreprise et les charges inhérentes à l'attribution du local dont il s'agit. Cet élément du critère pondéré sera examiné à **20 %** dans le cadre de l'analyse de la candidature.
- ❖ **Projet d'aménagement des locaux et perspectives de développement** à compter de l'implantation sur le Marché et à une échéance de 5 ans. Cet élément du critère pondéré sera examiné à **20 %** dans le cadre de l'analyse de la candidature.
- ❖ **Engagements RSE, démarche environnementale et développement durable :**

1. Nombre de salariés sur le site
2. Lutte contre le gaspillage alimentaire, Innovation
3. Mesures adoptées dans le cadre de la réglementation des livraisons en Centre-Ville de Strasbourg et dans l'Eurométropole de Strasbourg en tenant compte notamment des prochaines évolutions réglementaires liées à la ZFE.
4. Actions visant à réduire la production de déchets et actions en faveur de la valorisation, tant sur la partie des denrées commercialisées que sur la partie des emballages.
5. Mesures et organisation en faveur de la transition énergétique (process, équipements, organisation, logistique) et des énergies renouvelables.

Ces éléments RSE du critère pondéré seront examinés à **30%** dans le cadre de l'analyse de la candidature.

Une note sur 20 sera attribuée aux critères susvisés.

Un classement des candidats sera fait, en fonction des notes obtenues par chacun d'entre eux.

## 2. DOSSIER DE PRESENTATION

### 1. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DES EXTERIEURS

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



## 2. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DES INTERIEURS

Photo 7



Photo 8



Photo 9



Photo 10



Photo 11



Photo 12



Photo 13



Photo 14



Photo 15



Photo 16



Photo 17



Photo 18



### **3. PLANS ET OCCUPATION FONCTIONNELLE DES NIVEAUX**

Cf. Annexe 1

### **4. SURFACES APPROXIMATIVES**

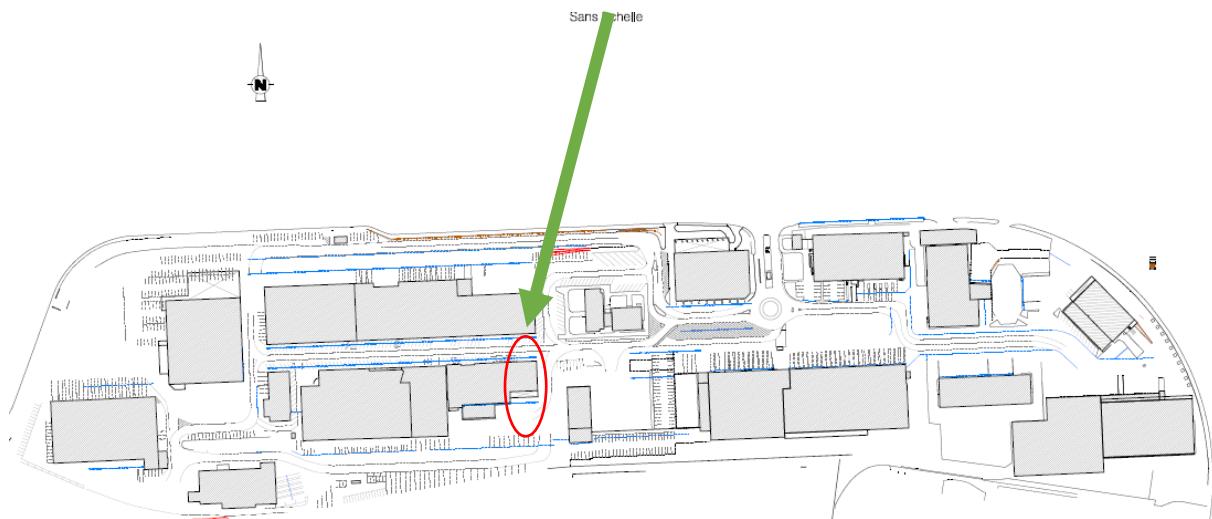
- ✓ Entrepôt : 238.10 m<sup>2</sup>
- ✓ Bureaux : 38.40 m<sup>2</sup> en R+1

### **5. CARACTERISTIQUES DU LOCAL**

- ✓ Entrepôt en RDC de plain-pied.
- ✓ Aménagement à la charge du Preneur. Equipements froids à la charge du Preneur.
- ✓ Local non-équipé de sanitaires.

### 3. LOCALISATION DU BATIMENT :

**2 cases n° 36 & 37 dans l'allée centrale sur le MIN de Strasbourg**



- ✓ Pour plus de renseignement : 03.88.27.24.24 ou [exploitation@samins.fr](mailto:exploitation@samins.fr)
- ✓ L'envoi de votre candidature par voie dématérialisée :

[direction@samins.fr](mailto:direction@samins.fr)

ou par voie postale en R.A.R. :

**SAMINS**  
**Commission d'Attribution**

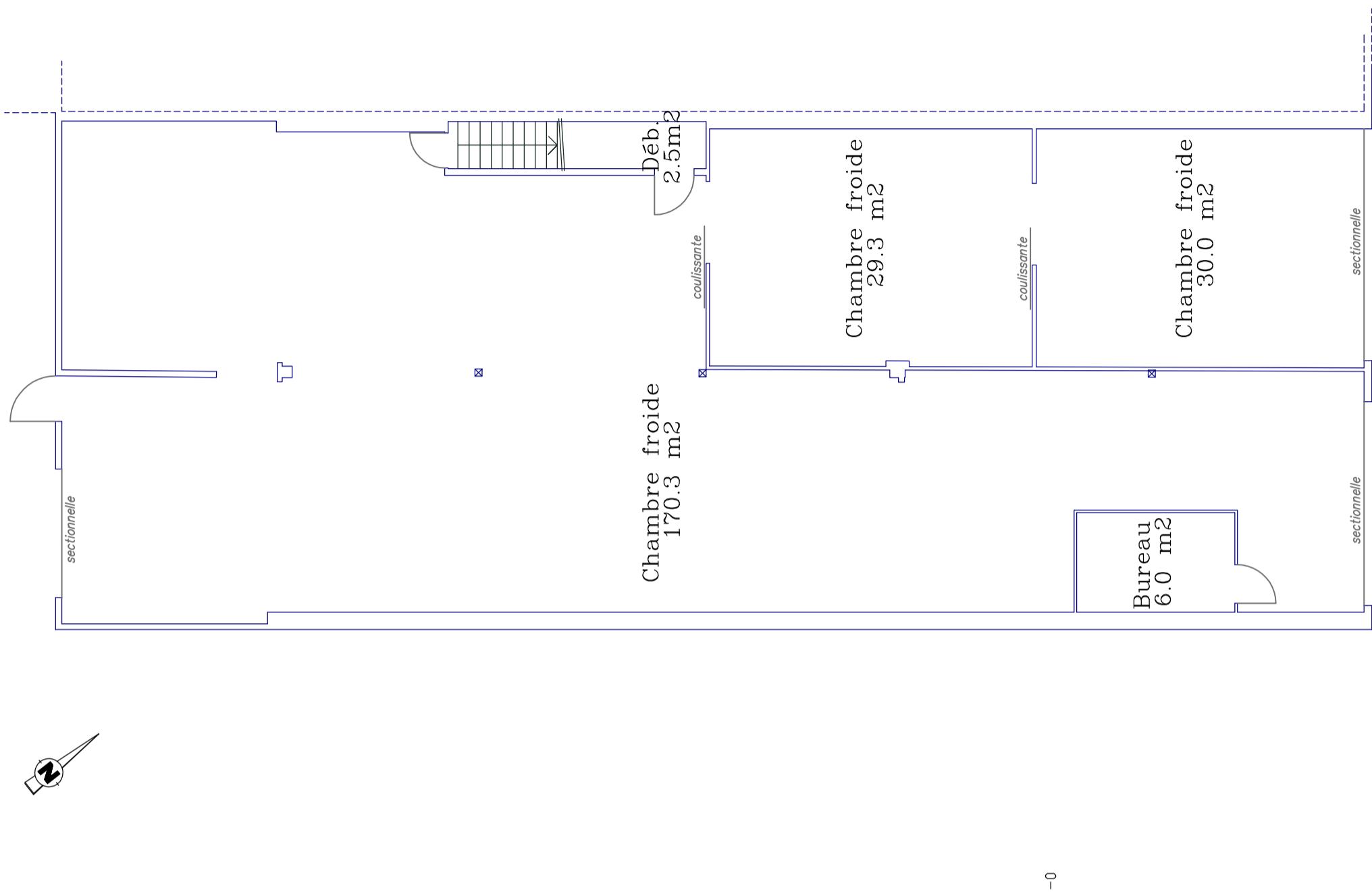
55, rue du Marché Gare  
Bâtiment Administration RDC  
67200 STRASBOURG

**ANNEXES**

# COMMUNE DE STRASBOURG-CRONENBOURG

55, Rue du Marché Gare  
Entrepôt TOUT FRAIS

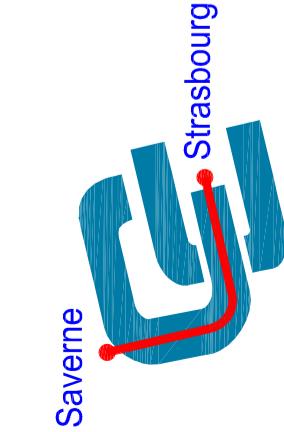
## PLAN DU RDC



DR 19-8973c  
Resp. Terrain : S.K.  
Resp. Bureau : A-S.L.

Echelle : 1/100

Levé et dessiné le 8 octobre 2019



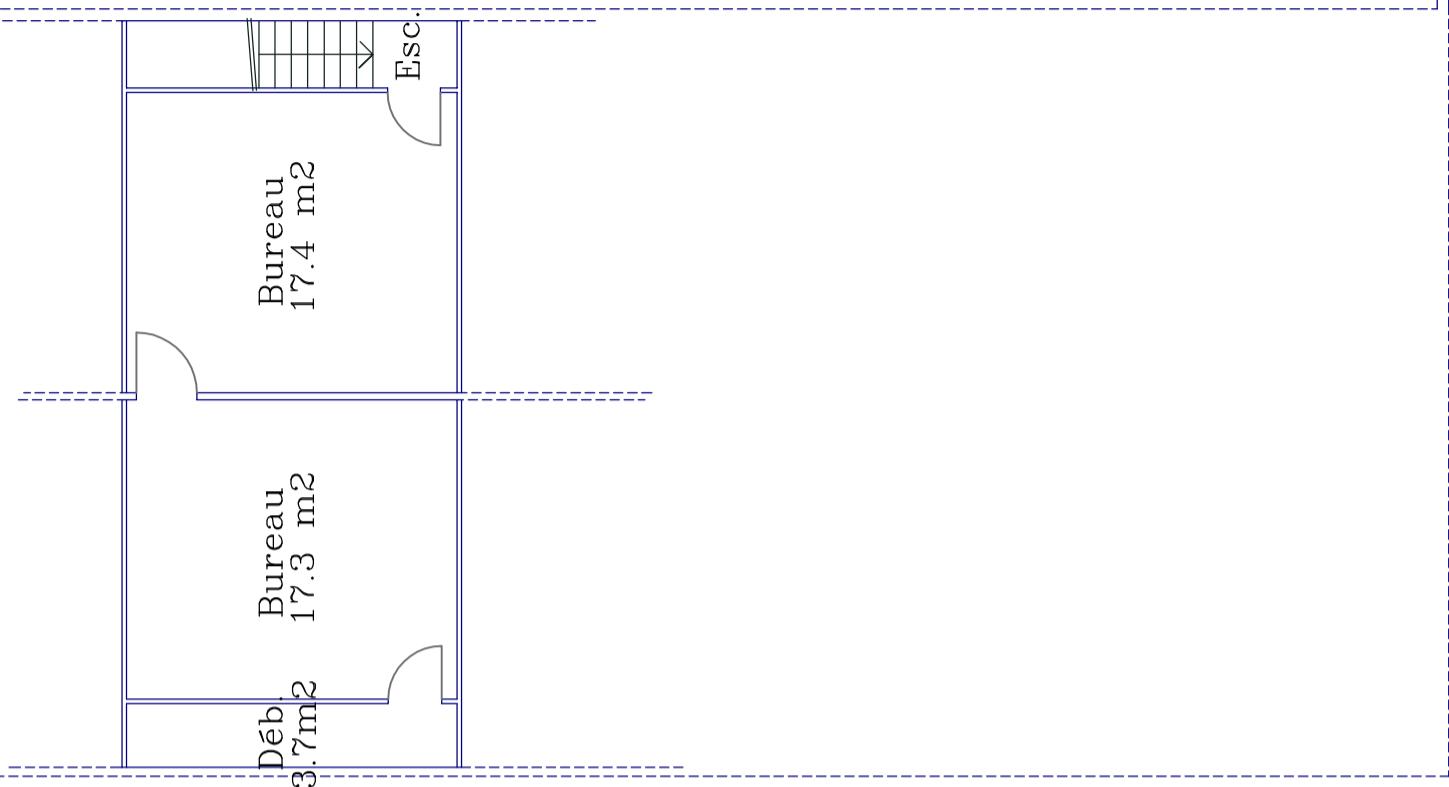
Cabinet Thierry CARBIENER  
Géomètre-Expert  
42, route de l'hôpital  
67100 STRASBOURG  
Téléphone : 03.88.28.00.55  
Fax : 03.88.30.44.87

: Thierry.CARBBIENER@wanadoo.fr  
www.carbienier.fr

# COMMUNE DE STRASBOURG-CRONENBOURG

55, Rue du Marché Gare  
Entrepôt TOUT FRAIS

## PLAN DU R+1



DR 19-8973c  
Resp. Terrain : S.K.  
Resp. Bureau : A-S.L.

Echelle : 1/100

Levé et dessiné le 8 octobre 2019

Cabinet Thierry CARBIENER  
Géomètre-Expert  
42, route de l'hôpital  
67100 STRASBOURG  
Tél : 03.88.28.00.55  
Thierry.CARBIENER@wanadoo.fr

